

Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2013
(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)

Introduction

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est de refinancer le portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés par l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les prêts collatéralisés octroyés par la SG SFH à la Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions obligataires sécurisées de SG SFH est apporté en garantie par Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SFH, cela en contrepartie de créances de prêts collatéralisés détenues par SG SFH sur la Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

I. Prêts garantis

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

A. Répartition des encours de prêts garantis

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	25 409 810 852,15

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 30 juin 2013.

B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels	17 456 411 070,96
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	
Somme des encours en euros pour lesquels	7 953 399 781,19
Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	
Min(Encours ; 80% de la valeur du bien)	25 409 810 852,15

C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 juin 2013 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

	Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
	1994	3	19 135,55
	1995	24	185 495,42
	1996	375	2 619 057,47
	1997	573	5 064 507,50
	1998	2 028	12 203 997,26
	1999	4 290	50 751 717,28
	2000	4 003	73 340 584,69
	2001	6 757	161 724 419,54
	2002	8 892	284 210 430,59
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit (100% Crédit Logement)	2003	14 725	624 216 108,94
	2004	18 402	994 073 373,99
	2005	30 982	1 994 474 201,62
	2006	33 919	2 598 808 619,89
	2007	32 239	2 639 014 122,23
	2008	28 475	2 059 967 113,76
	2009	34 558	2 623 801 958,52
	2010	60 744	4 992 938 914,53
	2011	43 570	3 105 042 480,92
	2012	29 568	2 471 593 284,44
	2013	7 173	715 761 328,01
		TOTAL	

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 juin 2013 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle	Nombre de prêts	Encours en euros
0	3 366	3 636 327,18
1	13 345	75 905 218,54
2	13 573	176 847 038,94
3	16 824	340 934 587,57
4	17 404	540 117 963,24
5	18 452	716 214 978,52
6	18 381	856 028 311,44
7	21 952	1 240 932 188,17
8	22 902	1 461 351 005,62
9	20 410	1 359 245 100,43
10	18 653	1 294 130 529,99
11	14 543	1 007 550 606,96
12	18 893	1 524 202 056,82
13	18 517	1 574 080 315,86
14	19 120	1 652 650 268,71
15	14 302	1 365 247 614,37
16	9 027	828 836 685,15
17	14 103	1 493 279 087,83
18	14 715	1 634 527 860,19
19	12 930	1 463 357 136,85
20	9 679	1 259 435 662,53
21	5 291	637 528 499,28
22	8 809	1 048 964 159,08
23	6 343	717 161 041,25
24	4 813	540 666 962,86
25	2 729	359 742 668,92
26	806	89 139 777,70
27	729	75 954 290,84
28	393	40 301 822,53
29	235	24 354 641,45
30	61	7 486 443,33
		25 409 810 852,15

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

La totalité des encours mobilisés correspondent à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	25 409 810 852,15	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	17 456 411 070,96	71,31%
80% valeur du bien	7 023 271 809,67	28,69%
Total général	24 479 682 880,63	100,00%

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

NEANT

III. Organismes de titrisation et entités similaires

NEANT

IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 30/06/2013	Valeurs au 30/06/2013	Dépôts au 30/06/2013	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France:				
Société Générale SA			428 879 867	A-1/P-1/F1
Total			428 879 867	

Durée Résiduelle	Montant en euros
1	47 279 867,23
2	42 400 000,00
3	42 400 000,00
4	42 400 000,00
5	42 400 000,00
6	42 400 000,00
7	42 400 000,00
8	42 400 000,00
9	42 400 000,00
10	42 400 000,00
TOTAL	428 879 867,23

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissements établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT.

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 515-18 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

Moyenne de la proportion de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur le deuxième trimestre 2013 : **8.56 %**

Moyenne de la proportion de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur les 12 derniers mois : **6.92 %**

VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec l'actif au moyen de swaps de micro-couverture (taux fixe contre Euribor 3 mois).

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 30 juin 2013 :

(En Euros)	Total des notionnels au 30/06/2013	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux fixe contre Euribor 3M:			
Micro couverture sur obligations de financement de l'habitat	6 750 000 000	100%	0%
Total	6 750 000 000	100%	0%

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en milliers d'euros) :

Sensibilité globale +1%	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
juin-13	-360	-65	-76	-219

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets, après application des instruments financiers de couverture, liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

A partir du 30 juin 2013, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 11 495.50 euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement, du montant du Pré-Maturity test et la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE après application des décotes au 30/06/2013 (élargissement des critères Banque de France).